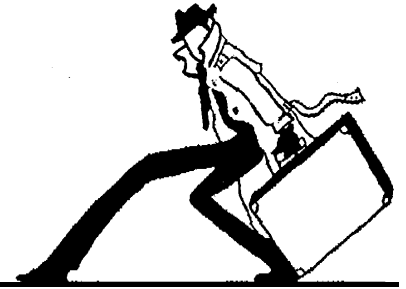


BILLETS D'AFRIQUE et d'ailleurs...

Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines



Anciens numéros disponibles sur <http://www.survie-france.org>

EDITO

L'anti-France

La notion d'anti-France est née avec l'affaire Dreyfus. Elle a été forgée pour stigmatiser ceux qui osèrent dénoncer une injustice d'État. Ce ne pouvait être qu'une manipulation de l'étranger. C'est ce scénario, qu'on croyait définitivement déconsidéré après les péripéties de l'« affaire », que bâtit Pierre Péan à travers plus de 500 pages qui ciblent Juifs, protestants, journalistes, chercheurs, associations de défense des droits de l'Homme (dont la nôtre) dans un déraillement haineux¹. François-Xavier Verschave y est particulièrement visé. Vouées à la même déroute que les propos incendiaires de Drummont, les vociférations de l'auteur trahissent sa détestation d'un homme à l'intelligence et au désintéressement exceptionnels.

Il ne trouve rien de mieux pour appuyer son dénigrement de François-Xavier Verschave que de citer les défenseurs des dictateurs Bongo, Sassou et Déby. On sait que ces dictateurs perdirent, en première instance et en appel, le procès qu'ils avaient intenté à l'auteur de *Noir silence*. L'avancée du droit français à l'issue de ce procès fut de faire tomber en désuétude le « délit » d'« offense à chef d'État » (loi du 28 juillet 1881), qui est contraire au droit fondamental à la liberté d'expression. « Parler et offenser, pour de certaines gens, est précisément la même chose », constatait déjà La Bruyère. Péan est de ce nombre. Il affirme que « la cour d'appel a reconnu que les trois présidents africains avaient été offensés ». Tout ce qu'on peut dire de vrai sur ces gens-là est en effet offensant. Il fut enfin dit. Et la cour en a pris acte.

Alors que François-Xavier Verschave a écrit de Paul Kagame, entre autres jugements sévères : « Ce régime a commis des crimes graves, qui sont dénoncés par des organisations et observateurs impartiaux, il gère de manière agressive l'après-génocide »², Péan prétend mensongèrement que François-Xavier Verschave voit en Kagame « un héros de l'Afrique nouvelle », sans pouvoir citer une seule phrase à l'appui de cette allégation. Le crime de François-Xavier Verschave est d'avoir cherché à élucider les responsabilités de l'État français avant, pendant et après un génocide qui a bien eu lieu, organisé par un régime qui a bénéficié de l'amitié, de l'aide et du soutien politique et militaire français.

L'amalgame et le confusionnisme sont les moindres défauts d'une littérature de fiche de police dans ses allégations outrageantes. Nous ne relèverons que l'une des plus abjectes, parce qu'elle est de nature à donner une idée de la crédibilité de quelqu'un qui ose dire de François-Xavier Verschave : « Son sentiment de supériorité sur les "nègres" était si fort qu'il le hantait. Pour exorciser ses démons, il crachait, vitupérait, vomissait des insanités sur son pays et sur les dirigeants africains proches de la France. » Cette présentation, habillée des affabulations de Péan, de la dénonciation de la politique africaine de la France et de ses « amis » africains, ferait rire si elle ne visait un mort, dont nous regrettons amèrement le style et l'élégance. Le livre de Péan aligne des kilomètres de cet acabit mais ne cite pas vingt lignes de celui dont il prétend dénoncer les idées.

Autant dire que ce que Péan pourfend c'est lui-même, à l'aune de ses obsessions et de ses phobies : obsession d'une France si définitivement identifiée à ses pires errements qu'en parler serait la détruire, phobie de l'homme noir identifié à ses représentants les plus grotesques, qu'il serait raciste de critiquer. Il y a des folliculaires qui ne restent dans l'histoire que pour s'être attaqué à plus grand qu'eux. Le crachat sur François-Xavier Verschave vaut finalement tout un panégyrique. Certaines haines sont des décorations. Avec le lieutenant-colonel Picquart, Clémenceau et Zola nous sommes en bonne compagnie pour représenter l'anti-France, dont la France de demain s'enorgueillira.

Odile Tobner

1. Nous reviendrons sur le pire que contient ce livre : la négation d'un fait historique et du groupe humain qui en a été victime.

2. *Nérophobie*, p.104.

Sommaire :

<i>Salves</i>	p. 1
<i>Dossier spécial GABON</i>	p. 2
<i>Ils ont dit</i>	p. 6
<i>A fleur de presse</i>	p. 8

SALVES

Chirac à Bamako

Bien que la France ait perdu l'Afrique, Chirac a tenu à perdre lui son temps, les 3 et 4 décembre 05, dans la célébration du traditionnel sommet désormais intitulé Afrique-France, l'inverse ayant désormais une connotation péjorative. Sur le sujet brûlant de l'immigration, un des signes les plus visibles de l'échec de la politique de coopération de la France avec l'Afrique durant un demi-siècle, Chirac, dans son discours, s'est contenté d'en appeler « à la responsabilité de chacun » et a proposé, comme remède principal, de « démanteler les réseaux d'immigration clandestine ». Le président malien Amadou Toumani Touré (ATT), interrogé, pendant la conférence de presse, pour savoir s'il a « plaidé pour [ses] milliers de compatriotes africains qui seraient menacés par ces charters », a montré son irritation en disant qu'on quittait le thème pour faire une conférence de presse sur la France : « Ceux qui veulent poser des questions sur la France au président Chirac, eh bien, qu'ils partent à Paris. » Ajoutant « Ici, nous sommes venus parler de notre préoccupation : c'est la jeunesse ». Justement, c'est bien de cela qu'il s'agit. [OT]



Dossier spécial GABON

L'amitié Chirac-Bongo

Après quarante ans de rente pétrolière évaporée, le président Bongo demande pour son petit pays (moins d'un million cinq cent mille habitants) le bénéfice du traitement de Pays pauvre très endetté. Réélu le 27 novembre 2005 dans l'indifférence d'un électorat qui ne s'est pas déplacé pour faire de la figuration dans la farce et au terme d'une campagne marquée par l'exhibitionnisme de la dilapidation et de la corruption, Omar Bongo a reçu de Jacques Chirac félicitations et encouragements à continuer dans la même voie : « C'est pour moi un grand plaisir de vous adresser mes sincères et amicales félicitations. À l'occasion de cette élection présidentielle, le peuple gabonais vous a largement renouvelé sa confiance. Je vois dans ce succès une adhésion de vos compatriotes à votre bilan politique, à votre engagement constant en faveur du progrès, ainsi qu'à vos inlassables efforts au service de la paix et de la stabilité du continent africain ». Se disant certain que le développement du Gabon continuera à progresser, Jacques Chirac a assuré que « la France, qui attache un grand prix à son partenariat ancien, amical et confiant avec le Gabon, aura à cœur de l'accompagner sur cette voie ». Jacques Chirac a ajouté de sa main : « avec ma bien cordiale estime et mon amitié ».

Et c'est comme cela que les populations africaines continueront à s'enfoncer dans la pauvreté. Amen. [OT]

Bongo sans papiers

Nous ne pouvons résister au plaisir de présenter à nos lecteurs les propos tenus par Omar Bongo dans l'après-midi du 15 septembre 2005, devant l'Assemblée Générale de l'ONU. En voici la fin : « Ehhhhh... Les papiers a disparu, vous m'excuserez, maaaaaiis... Bon, alors, je vaaaaaiis... Je disais que... Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, il y a des choses que l'ont dit mais qu'on ne fait pas. Le Gabon a peut-être des atouts, mais j'ai entendu le président du Venezuela parler et parler... Il a dit beaucoup de choses, je n'en dirai pas autant. Je dis tout simplement que nous avons créé des parcs, et ces parcs nationaux sont à la disposition de tous ceux qui veulent venir investir au Gabon. Avec nous, il y a beaucoup d'autres pays qu'on appelle les pays du bassin du Congo... depuis que nous avons créé ces parcs, depuis que nous parlons de la biosphère, personne ne vient. Or, qu'est-ce que nous avons comme richesse ? Pétrole... Pétrole y en a assez... Qu'est-ce que nous avons encore comme richesse ? La Forêt ! Il paraît qu'il y a des écologistes... il paraît qu'on ne peut pas toucher à la forêt... Alors, nous avons trouvé le moyen de faire le parc... et ces parcs, c'est le tourisme, c'est l'écotourisme. C'est pourquoi on donne du Gabon d'abord puisque c'est mon pays... et ensuite de mes collègues du Bassin de Congo, nous vous deman... nous vous lançons un appel à toute la communauté, pour que le bailleur de

fond se penche sur ce problème, et fasse chez nous ce que vous avez fait chez nous dans le cadre du tourisme, parce que vous en avez besoin... de la forêt, du carbone... et l'accord de Kyoto est là. C'est pourquoi je vous invite tous à venir investir au Gabon dans le cadre des parcs nationaux. Je vous remercie. »¹ Péan dit qu'il a « plaisir à discuter avec lui (Bongo) de l'évolution de l'Afrique ». Ils doivent parler en Téké, parce que, pour ce qui est de la langue française, dont le même Péan accuse Kagame de vouloir la faire disparaître d'Afrique, on peut compter sur Bongo pour son élimination. Péan discute aussi avec Bongo « de la politique française dont il (Bongo) est un fin connaisseur ». Pour cela pas besoin d'être fin connaisseur de la langue française, il suffit de pratiquer la langue des mots-valises (de billets), dont Bongo est un virtuose inégalé. Ce discours tenu par un Bongo parfaitement incapable d'exposer un sujet important pour le Gabon montre, à qui en douterait encore, le peu d'intérêt que cela a pour lui. Sa seule fonction est de remplir ses poches et celles de ses proches et de ses nombreux amis. [OT]

1. Pour ceux qui veulent écouter ce sketch : www.un.org/webcast/summit2005/statements15.html On peut aussi y lire la version écrite, donc le fameux papier égaré : « Et pourtant nous disposons de nombreux atouts pour la mise en place de partenariat porteur de développement et de progrès. Parmi ceux-ci je citerai, en guise d'illustration, celui de l'environnement et de la biodiversité ».

À FLEUR DE PRESSE – SPECIAL GABON

Marianne (Patrick Girard), *Gabon. Le "Mollah Omar" en reprend pour sept ans*, 30/11 : « On peut penser ce que l'on veut d'Omar Bongo Ondimba, qu'il est un ami sincère de la France ou un affreux dictateur – ce que dément la réalité –, il a surtout un extraordinaire sens de l'humour qui lui fit intituler son livre d'entretiens avec le journaliste Airy Routier *Blanc comme Nègre*. Il dissimule, derrière sa roublardise une certaine culture et un sens extraordinaire de la psychologie qui lui a permis de retourner comme des "crêpes" certains de ses opposants devenus ses plus chauds partisans. »

[L'exercice de courtoisie de Patrick Girard dans *Marianne* est un modèle du genre. Dictateur et ami de la France ne s'excluent pas, bien au contraire, c'est quasiment un pléonasme à propos de l'Afrique francophone. La réalité du pouvoir dictatorial de Bongo est indéniable. Il dispose à son gré de toutes les ressources du Gabon, qu'il distribue selon son caprice. Si l'humour de Bongo réside dans le titre de son livre, qui n'est sûrement pas de lui mais de l'éditeur, c'est plutôt un assez pauvre jeu de mots. Quant à la psychologie qui lui fait retourner ses opposants, elle consiste uniquement en espèces sonnantes et trébuchantes, seule qualité qui lui soit unanimement reconnue et qui est en effet tout à fait « extraordinaire ». Bongo achète tout, y compris une entrevue avec Bush. – OT]

Marianne, *idem* : « Pierre Mamboudou aurait été instamment invité à faire acte de candidature et aurait reçu des assurances quant au remboursement de ses frais de campagne. [...] En dépit de l'intense mobilisation des médias officiels et des nombreux

déplacements effectués par Omar Bongo en province, la participation a été faible, très faible. Elle ne devrait pas excéder les 40 %. On se pressait moins dans les bureaux de vote que dans les meetings du candidat. Il est vrai que, dans ceux-ci, l'on distribuait bières et billets de 5 000 F CFA ce qui est plus agréable que de devoir choisir entre plusieurs bulletins de vote ! [...] il a su habilement prendre le virage du multipartisme qu'il transforma en "multibongisme", subventionnant généreusement ses partisans et ses adversaires. Cela a évité au Gabon de connaître les guerres civiles qu'ont subies les deux Congo voisins et d'autres pays. [...] Le bilan global d'Omar Bongo Ondimba est toutefois satisfaisant, ce qui explique sa réélection. »

[Patrick Girard confirme bien que tout pour Bongo passe par l'argent. Il n'y voit cependant aucun inconvénient, tout au plus un sujet de plaisanterie aux dépens des Gabonais de base. Les 40 % de participation, c'est ce qui est admis officiellement. On devrait plutôt parler de boycott, seule façon pour la population d'exprimer son opposition. Plutôt que de parler de ce qui ne s'est pas passé au Gabon, on ferait mieux de parler de ce qui s'y est passé. Les opposants incorruptibles manquent généralement de santé, les manifestations sont réprimées violemment. L'espérance de vie, l'indice de développement humain, la mortalité infantile, la scolarisation sont au niveau des pays les plus pauvres et c'est en soi un scandale dans un pays où tant de richesses se sont évaporées en quarante ans. Réélu par la force de l'argent, Bongo n'a à présenter comme bilan que la misère du peuple gabonais et l'enrichissement éhonté de son clan. Merci Patrick Girard pour le travail de "communication". – OT]



SALVES (suite)

De l'impunité à la censure chez le cobra en chef Sassou au Congo Brazzaville

Beaucoup de capitales africaines bruisaient des manifestations et autres colloques sur la quinzaine contre la Françafrique. Le clou de toutes ces manifestations ayant été Bamako.

À Brazzaville, après la mascarade de procès sur l'affaire des disparus du Beach, la même journée a été l'objet de péripéties d'autorisations et d'interdictions non revendiquées... Le ministre de la sécurité en personne avait convoqué les responsables de l'Association Convergence Citoyenne pour complément d'informations. À la vue des documents et affiches qui portaient les noms de Survie et de la FCD [Fédération des Congolais de la diaspora], ce ministre a repris ses autorisations pour une date ultérieure. Quelle est cette démocratie qui a peur du débat et où le ministre s'occupe personnellement des autorisations de réunion et de manifester ?

En fait, l'opposition intérieure est plus un faire-valoir car, dès que le vrai débat est posé par la Société Civile, la censure apparaît encore plus forte. Ladite opposition ne se manifeste qu'en allant s'incliner dans les cimetières privés de la famille du dictateur Sassou, pour passer à la télévision et jouir des avantages et autres facéties du pouvoir : hélicoptères, limousines et exhibitions des groupes de danseuses et danseurs folkloriques. Et depuis, chez le dictateur Sassou, nous sommes passés de l'impunité à la censure : la journée n'a finalement pas eu lieu.

Après les violations des droits de l'Homme par les militaires miliciens contre les populations civiles, celles-ci ont subi les vols de leurs téléphones portables dans les villes. Alors que de soit-disant accords de paix ont été signés avec les ninjas de Ntoumi, leur donnant droit de cité dans la capitale, ces derniers en ont été chassés après que les populations aient subi des tirs d'armes de toutes sortes : canons et hélicoptères de combats de la part des militaires miliciens, duplicités et calculs du pouvoir de Mpila... Et depuis, ces ninjas miliciens se font remarquer dans les campagnes en pillant et violant les populations civiles déjà démunies et en détresse.

Avec le retour de Bernard Kolelas au Congo, le flou et l'incertitude continuent de plus belle au détriment des populations congolaises. Ainsi avons-nous appris que la paroisse de Linzolo, à 30 km de Brazzaville, qui est aussi un

centre de santé important géré par la société civile, a subi les rezzou des ninjas et autres bandits armés à la solde de Sassou. Cette situation de ni guerre ni paix, découlant d'une méthode de gouvernement, est finalement l'alpha et l'omega de l'impunité, l'insécurité et la censure. Comment des soit-disant leaders peuvent-ils aller s'incliner dans des cimetières privés et parler au nom

de populations suppliciées dont les morts n'ont pas de sépultures, comment peuvent-ils aller parler de paix et de réconciliation alors que les populations sont sous les balles de miliciens, ou aller demander pardon en dehors de ceux qu'on a spolié, ou se proclamer défenseur de la démocratie alors que la censure est présente dès que le débat est posé ? [Benjamin MOUTSILA, FCD]

Alerte à Mayotte

Communiqué de Survie, le 20/12

Les propos tenus en septembre 2005 par François Baroin, ministre de l'Outre-mer, suggérant qu'il fallait remettre en question le droit du sol au profit du droit du sang dans « certaines Collectivités Territoriales », ont déclenché des dévouements haineux à Mayotte, où des leaders d'opinion appellent les Mahorais à la chasse contre leurs cousins comoriens, qu'ils hébergent ou qu'ils emploient à bon compte grâce au statut de "clandestins", en les désignant comme responsables de tous les maux qui les frappent, et ce dans une large indifférence médiatique¹.

Or, en droit international, ces "clandestins" ne franchissent aucune frontière. En effet, le 12 novembre 1975, l'archipel des Comores, composé de quatre îles (Ngazidja, Anjouan, Mohéli, et Mayotte), était admis à l'ONU comme un État nouvellement indépendant. Mais la France viole les règles internationales et maintient son drapeau et ses fonctionnaires à Mayotte, en s'appuyant sur une « volonté des Mahorais » construite par des menaces et des frustrations (transfert de la capitale administrative, économique et politique des Comores de Mayotte vers Ngazidja, à Moroni, dans les années 1960, déplacements forcés d'indépendantistes supposés de Mayotte vers ses îles sœurs, lors et autour du référendum d'autodétermination...). Condamnée fermement vingt fois par l'ONU, cette situation reste illégale.

Après 1975, la France a laissé les Comoriens circuler entre les quatre îles, pour ne pas ajouter le crime de déplacements forcés de populations à l'illégalité de l'occupation de Mayotte. Ceci jusqu'en 1995, où Charles Pasqua, au sein du gouvernement d'Édouard Balladur, a mis en place un visa, laborieux à obtenir, pour empêcher les Comoriens des autres îles de se rendre à Mayotte.

Depuis, ce sont des milliers de traversées qui se font chaque année sur des embarcations de fortune, en cachette des forces françaises. On décompte en tout des milliers de morts par naufrage de ces "kwassa-kwassa".

Pour ceux qui réussissent la traversée, les conditions de la vie clandestine sont indignes, notamment lorsqu'ils travaillent sans aucun droit pour des salaires misérables.

Les maisons de ces "clandestins" sont régulièrement incendiées avec la bénédiction de maires, du préfet et sous la protection de la gendarmerie. Les victimes sont entassées dans des centres de rétention en attendant leur déportation vers les autres îles.

Depuis fin septembre, le député UMP Mansour Kamaridine organise la fronde (manifestations, pétitions, etc.), et le préfet continuait de faire incendier des quartiers hébergeant des "clandestins" alors qu'il n'y avait plus un seul bateau autorisé à les évacuer vers les autres îles. Nombreux sont ceux qui se sont réfugiés dans des forêts.

Rappelons qu'en droit international, les déplacements forcés de populations dont les forces françaises se rendent coupables sont un crime contre l'humanité, passible de la Cour pénale internationale (articles 7.1.d et 7.2.d des Statuts de Rome) pour ceux commis depuis son entrée en vigueur, en juillet 2002.

Pourquoi la France demeure-t-elle sur la scène internationale un pays qui bafoue des frontières nationales et des résolutions de l'ONU ?

Une attitude légaliste lui rendrait la légitimité qui lui a manqué pour donner des leçons de droit international aux États-Unis lorsqu'ils annonçaient leur intention d'envahir l'Irak. Les Comoriens des autres îles circulant à Mayotte ne sont ni des "immigrés", ni des "clandestins" : ils sont sur leur territoire, qui est occupé par une puissance étrangère.

Nous demandons aux autorités françaises :

- d'abroger ce visa immédiatement, et donc de renoncer aux déplacements forcés des Comoriens,
- de nommer à Mayotte un préfet qui aura pour mission d'apaiser les esprits d'une population galvanisée par le poison de la xénophobie.

Nous demandons également à l'ONU et à l'UA d'établir une commission d'enquête internationale sur la possibilité de rendre la souveraineté sur Mayotte à l'Union des Comores. La nouvelle Constitution comorienne laisse en effet une telle autonomie aux quatre îles qui la composent que les Mahorais pourront s'administrer eux-mêmes, avec un niveau de partenariat très poussé avec la France. Le principe constitutionnel de la présidence tournante de l'Union leur assurera le partage à tour de rôle de la souveraineté de l'Union, dont les pouvoirs peuvent se résumer à la protection des frontières comoriennes.

1. France *inter* fera notablement exception en programmant prochainement une série des émissions *Là-bas si j'y suis* sur le sujet (probablement durant la semaine du 9 au 13 janvier).



Burkina Faso : Une méga-investiture présidentielle dans l'indifférence générale

L'annonce du 25 Novembre dernier du Conseil constitutionnel burkinabé officialisant la victoire de Blaise Compaoré avec 80, 35 % des suffrages a soulevé l'indignation des 11 autres candidats et des partis de l'opposition. Sans contester sur le fond les nombreuses irrégularités constatées par l'opposition dans l'organisation de cette élection, la Commission électorale nationale indépendante et le Conseil constitutionnel ont préféré parler de « défaillances matérielles » et de « difficultés d'organisation ».

À l'examen des faits, la réalité est beaucoup plus grave : le pouvoir Compaoré, malgré les milliards gaspillés pour s'acheter des voix à la tonne, a dû tricher par tous les moyens pour "ravir de haute lutte" le fauteuil présidentiel. Mais aucun citoyen burkinabé honnête n'a été dupe. Dès l'annonce du refus du régime de la surveillance de l'élection par des observateurs indépendants (dont l'équipe internationale commise à cette tâche par le Mouvement burkinabé des droits de l'Homme et des peuples), chacun avait compris le message : le CDP (parti du président) avait décidé de ne faire aucun cadeau aux 11 autres candidats. Toutes les ficelles ont été utilisées : doubles inscriptions d'électeurs dans les zones jugées favorables au pouvoir, omissions d'électeurs du fichier dans les régions jugées "dangereuses", etc. Ceux qui avaient oublié (ou feint d'oublier) que Faure Gnassingbé avait reçu ses leçons auprès de son parrain Compaoré pour préparer sa mascarade du 24 avril au Togo en ont été pour leurs frais.

Depuis cette "victoire écrasante", la cour et l'arrière cour de la présidence burkinabé s'active pour le grand jour : l'investiture le 20 décembre de « l'enfant terrible de Ziniaré ». Mais en dépit du branle-bas médiatique pour susciter l'intérêt du grand public pour cet « événement historique », le peuple burkinabé continue de vaquer à ses occupations, préoccupé qu'il est par la hausse vertigineuse des prix des produits de première nécessité, l'escalade des licenciements – des centaines de travailleurs jetés à la rue sans indemnisation suite aux privatisations imposées par le régime en place, la Banque Mondiale et le FMI.

Face à l'indifférence générale suite à la "réélection" de Blaise Compaoré, il a bien fallu trouver quelque chose qui puisse marquer les esprits et attirer quelque peu l'attention sur le "nouveau président". Alors que majoritairement les médias burkinabé donnaient de larges échos aux

récentes manifestations populaires contre l'impunité et la vie chère, qui se sont tenues à travers tout le pays à l'occasion du 7^e anniversaire de l'assassinat de Norbert Zongo et de ses compagnons d'infortune, le scoop est venu du journal gouvernemental Sidwaya, qui a fièrement annoncé à sa une l'initiative hautement civique de quatre jeunes qui ont pris la décision héroïque de participer à l'investiture présidentielle du 20 décembre après un parcours à pied de 365 km.

Partis le 10 décembre 2005 de Bobo Dioulasso (deuxième ville du pays) où l'impopularité du régime atteint des sommets, aux dernières nouvelles, nos marcheurs auraient parcouru 130 km, traversant les bourgades dans l'indifférence générale, et parfois accueillis par des quolibets ! Souhaitons-leur quand même bonne route... [SMS]

Côte d'Ivoire : l'impunité obstrue toutes les voies de sortie de crise !

S'il y a une priorité qui est constamment renvoyée à plus tard par l'ONU, l'Union Africaine et leurs membres, dans la recherche des solutions de sortie de crise en Côte d'Ivoire, c'est la lutte ferme et résolue contre l'impunité.

En remettant au cœur du processus de sortie de crise les protagonistes ivoiriens signataires des accords successifs, la Résolution 1633 de l'ONU crée de facto les conditions objectives pour de nombreux blocages qui ne vont pas manquer d'émailler son application. C'est déjà le cas ! Il a fallu en effet plus d'un mois pour trouver « un Premier Ministre consensuel ». Il en faudra autant, sinon plus, pour former « le gouvernement consensuel chargé de la transition ». On ne sera pas surpris de constater que l'ordre du jour du premier Conseil des ministres fasse l'objet de multiples pinaillages.

Pendant que ce temps précieux est gaspillé pour gérer l'ego des uns et les caprices des autres, les populations ivoiriennes de toutes les zones s'enfoncent chaque jour dans une paupérisation croissante. La situation humanitaire s'aggrave et le passif des droits humains quotidiennement violés s'alourdit, et tout cela dans l'indifférence d'une classe politique toute accaparée au partage des postes ministériels et les hésitations d'une communauté internationale qui semble difficilement se départir de l'influence élyséenne.

Pire, il n'y a pas de jour qui passe sans qu'on ne découvre, par voie de presse, de graves accusations portées contre tel ou tel camp par des anciens amis et

partisans en rupture de banc. Successivement, on a ainsi appris les horreurs perpétrées par les rebelles dans la Zone Nord suite aux révélations d'ex-rebelles en mal de repentance. Du côté du régime de Gbagbo, les révélations sont quotidiennes. D'anciens officiers et sous-officiers, ayant trouvé l'hospitalité dans des pays voisins, décrivent avec force détails, le carnage des escadrons de la mort, citent des noms de commanditaires, des dates, des lieux, etc. Les Forces Licorne elles aussi sont secouées depuis quelques semaines par ce qu'on appelle désormais l'affaire Poncet. Mais toutes ces révélations restent partielles, partiales et en l'état, ne suffisent pas pour établir toute la vérité et rien que la vérité sur l'ensemble des crimes commis par les uns et les autres.

Ce constat éclaire l'un des points faibles de la gestion de la crise ivoirienne par la communauté internationale, du moins, celles et ceux qui ont jusque là endossé cette dénomination. **En se refusant à publier in extenso et sans édulcoration le Rapport sur les violations des droits humains** établis par ses propres experts, l'ONU ne se donne pas les moyens de donner un coup d'arrêt décisif à l'escalade de la violence, aux mensonges et aux demi-vérités des uns et des autres.

Or, à l'analyse de sa propre expérience de gestion de crises analogues dans d'autres régions du monde, l'Onu sait pertinemment qu'il n'y aura jamais de sortie durable de la crise en Côte d'Ivoire s'il n'y a pas une lutte conséquente contre l'impunité. Publier le rapport qu'on s'évertue à cacher à l'opinion ivoirienne et internationale, pour des raisons obscures, est devenue la priorité des priorités. Il va de soi que cette publication devra être accompagnée de mesures fermes contre les criminels, de la création et la garantie d'espaces de libre expression pour le peuple ivoirien, qui reste, encore hélas, pris en otage par des clans politiques antagonistes sans vergogne. [SMS]

Dénis majeurs en Mali mineur

Nous le rappelions dans notre précédent numéro [salve *Honni soit qui Mali pense*], le Mali possède la troisième réserve d'or mondiale. Tout en étant l'un des pays les plus pauvres de la planète, il est paradoxalement l'un des plus riches par son potentiel minier. Le Mali est connu depuis des siècles pour produire de l'or de manière traditionnelle. Depuis bientôt 10 ans, des multinationales œuvrent afin de s'emparer de cette manne, en s'accaparant les bénéfices



issus de l'exploitation dans le plus grand mépris des populations locales et au détriment de l'environnement, détruisant ainsi l'activité de 20 000 orpailleurs traditionnels.

L'exploitation de la mine d'or de Sadiola par la Semos (Société d'exploitation des mines d'or de Sadiola), située dans la région de Kayes, a commencé en 1996. La Semos est

détenu par lamGold (38 %), AngloGold (38 %), l'État malien (18 %) et la SFI (6 %). La SFI (Société financière internationale) est une filiale de la Banque Mondiale. Les Amis de la Terre ont effectué en janvier 2003 une mission d'investigation sur la mine de Sadiola. Le constat est accablant et les principales préoccupations qui ressortent de leur rapport sont :

- Les risques élevés de pollution de l'eau par le cyanure, ainsi que l'impact sur l'environnement qui en découle,

- Le manque d'accès aux informations détenues par la Semos, et en particulier aux résultats d'analyses d'eau,

- Le défaut d'embauche de la population locale, auxquels on préfère des travailleurs venus d'autres pays,

- Une gestion opaque et floue des fonds destinés au développement communautaire,

- L'impact social et environnemental sur les conditions de vie à Sadiola.

L'exploitation de l'or de la mine de Morila, situé à 280 km au sud-est de Bamako, a débuté elle en 2000. La société Morila SA sous-traite les travaux d'extraction à la Somadex (Société malienne d'exploitation), une filiale du groupe Bouygues, qui emploie environ 600 personnes sur les 1500 qui travaillent à la mine. Morila SA est détenue par Randgold (40 %), AngloGold (40 %) et l'État malien (20 %). La réserve d'or de Morila est estimée à 120 tonnes. Une convention signée entre l'État malien et Morila SA, stipule que l'exploitation de la mine doit se faire sur 11 ans, à raison de 11 tonnes d'or par an. En échange de quoi, l'État malien a accordé à Morila SA une franchise fiscale durant les 3 premières années d'exploitation. Morila SA a en fait exploité 83 tonnes d'or durant les 3 premières années, au lieu des 33 prévues, soit plus des 2/3 des réserves de la mine. Réduisant d'autant la durée effective d'exploitation, Morila SA s'est ainsi auto-exonérée d'impôts et de taxes sur une grande partie de la production. Par contre, la convention collective des sociétés et entreprises minières prévoit qu'en cas de dépassement de la production prévue, la société doit verser aux mineurs une prime de rendement, qui est un pourcentage du taux de dépassement. La Cour d'appel de Bamako a d'ailleurs rendu le 10 février 2005 un jugement confirmant que la prime de rendement était due ; ce que la direction de la mine se refuse toujours à honorer.

C'est ce déni de droit qui est l'une des principales causes du conflit social très dur en cours à la mine de Morila. En janvier 2005, les mineurs multiplient les démarches pour faire reconnaître le Comité syndical, sans succès. En juillet, 550 ouvriers de la Somadex se mettent en grève durant 3 jours pour essayer d'imposer la reconnaissance du Comité syndical. La direction de la Somadex réplique en licenciant 17 ouvriers et en menaçant d'en licencier 60 autres. La grève reprend pour :

- Demander la réintégration des 17 licenciés,

Commission d'enquête citoyenne

sur le rôle de la France dans le génocide des Tutsi au Rwanda

Aircrige (association internationale de recherche sur les crimes contre l'humanité et les génocides),
Observatoire des transferts d'armements, Survie

Communiqué de la CEC (www.enquete-citoyenne-rwanda.org), le 19/12

Après la parution de divers ouvrages à caractère négationniste, la *Commission d'enquête citoyenne sur le rôle de la France dans le génocide des Tutsi au Rwanda* (CEC) tient à présenter les observations suivantes :

1 - La notion de "génocide" et celle de "complicité de génocide" applicables au Rwanda et dans les pays limitrophes entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 ne sont pas affaires d'opinion.

Elles sont impérativement définies par la jurisprudence du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR), sur la base des articles 2 et 6.1 du Statut de ce Tribunal qu'a institué le Conseil de Sécurité des Nations Unies (v. Résolution 955 du 8 novembre 1994 ; v. aussi Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide du 9 décembre 1948).

En vertu de la loi 96-432 du 22 mai 1996, les juridictions françaises peuvent être saisies à raison d'actes accomplis par quiconque au Rwanda, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 et doivent, alors, appliquer les mêmes principes que le TPIR.

2 - Conformément aux principes applicables (v ci-dessus, 1), n'importe quel massacre massif accompli au Rwanda n'est pas, ipso facto, un "génocide".

Sont, seuls, constitutifs de "génocide" les "actes ... commis dans l'intention de détruire en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux comme tel..."

3 - Chaque fois que la question lui a été posée, le TPIR a constaté qu'un "génocide" avait été commis à l'encontre des Tutsi rwandais.

Il n'est donc pas possible de contester, en droit, l'existence de ce "génocide".

4 - Par ailleurs, en fait, aucun "groupe" rwandais autre que les Tutsi n'a été victime d'actes visant à sa destruction "en tant que tel".

Dans ces conditions, il serait déraisonnable, en droit, de soutenir qu'un autre "génocide" que celui des Tutsi aurait été perpétré au Rwanda.

5 - Nul ne prétend que la République française ait partagé avec tel ou tel gouvernement rwandais l'intention de détruire tout ou partie du groupe formé par les Tutsi.

En droit, cependant, il n'est pas nécessaire que les autorités françaises aient eu cette intention pour être "complices".

En effet, la "complicité" n'implique pas "l'intention spécifique qu'a l'auteur principal de commettre le génocide" (v. notamment, TPIR, Jugement du 15 juillet 2004, affaire Ndindabizi).

Il faut - mais il suffit - que le complice ait "au moins connaissance de l'intention générale et spécifique de l'auteur principal" (v. le même jugement).

Or, dans le cas du Rwanda, les autorités françaises avaient indiscutablement cette connaissance (v. notamment, les déclarations du ministre français des Affaires étrangères, le 15 mai 1994 à l'issue d'un Conseil des ministres européens et le 18 mai suivant, à l'Assemblée nationale ; v. également, le rapport de la Mission d'information parlementaire sur le Rwanda, chapitre VI, pp. 286 et suivantes).

6 - En vertu de l'article 6.1 du Statut du TPIR l'encouragement "à préparer, planifier ou exécuter" le "génocide" est une forme de "complicité".

Or, il a été jugé que "la présence d'une personne en position d'autorité en un lieu où un crime est en train d'être commis ou en un lieu où il est connu que des crimes sont régulièrement commis peut générer une forme d'approbation ... qui s'assimile à l'aide et à l'encouragement. Ce n'est pas la position d'autorité qui est importante en elle-même, mais plutôt l'effet d'encouragement qu'une personne en position d'autorité peut susciter au regard de ces événements" (v. le même jugement du 15 juillet 2004).

En droit, par conséquent, la "présence" de militaires français "en un lieu où un crime est en train d'être commis ou en un lieu où il est connu que des crimes sont régulièrement commis" est susceptible de constituer une "complicité".

7 - Nombre de témoignages et de documents permettent, malheureusement, de nourrir le soupçon de "complicité" des autorités françaises civiles et militaires par d'autres faits que la simple présence.

Il s'agit, notamment, de la remise de Tutsi aux Forces Armées Rwandaises (F.A.R.) et aux milices - pour ne rien dire des allégations de meurtres et de sévices graves ; enfin, surtout, de l'aide militaire, technique, financière et diplomatique apportée de 1990 à la fin d'août 1994, à un appareil d'État qui préparait puis faisait exécuter le "génocide" (v. notamment, le rapport de la CEC, *L'horreur qui nous prend au visage*, Karthala 2005, pp. 420 et suivantes).

8 - La CEC se réserve de publier un rapport complémentaire à partir des éléments d'information qu'elle n'a cessé de recueillir depuis mars 2004 sur les divers aspects de l'implication française.



– Revendiquer les primes de rendement non payées, estimées à 17 milliards de FCFA (26 millions d'euros).

– Dénoncer les conditions de travail indignes, les protections étant la plupart du temps absentes alors que les mineurs sont exposés aux vapeurs de cyanure et aux poussières d'arsenic.

– Dénoncer la falsification, voir parfois l'absence de contrat de travail.

Après un mois de grève, la direction de la Somadex licencie 300 de ses employés en toute illégalité. Depuis le mois d'août, la situation s'est dégradée et le Comité syndical est entré dans la clandestinité. De véritables commandos sont organisés pour créer la confusion et arrêter les grévistes. Une trentaine de mineurs ont été emprisonnés en octobre et à l'heure actuelle, 8 personnes semblent encore en prison.

Le 12 novembre 2005, le Président du Mali Amadou Toumani Touré (ATT) a inauguré une nouvelle mine d'or à Loulo, à 350 km à l'ouest de Bamako, dont l'exploitation a débuté en juin 2005. La Somilo (Société de la mine d'or de Loulo) est détenue par Randgold (80 %) et l'État

malien (20 %). Sur les 1100 employés de la mine, 250 seulement sont Maliens. Le Directeur général de Randgold resources limited, Mark Bristow, a précisé lors de son discours d'inauguration : « *Notre foi dans ce pays a été justifiée par les résultats de Morila* ». Tout un programme. [AL]

Ennemis de la liberté de la presse

Jean-Olivier Arfeuillère, PDG et fondateur de l'hebdomadaire **Lyon Capitale**, a été limogé par l'actionnaire majoritaire du périodique, Bruno Rousset, président du groupe *April*. *Lyon Capitale* avait révélé des anomalies dans l'attribution des marchés publics du Grand Lyon (présidé par le Maire de Lyon). Ces marchés concernaient la construction et la gestion des parkings, soupçonnés d'être attribués trop systématiquement à Lyon parc auto (LPA). Selon *Le Monde* (16/12) : « Le maire, qui entretient avec les milieux économiques d'excellentes relations, a reconnu avoir demandé à quelques chefs d'entreprise emblématiques locaux de

convaincre Bruno Rousset de cesser "de jouer contre les intérêts de Lyon". »

Cette affaire réunit de façon cocasse deux politiciens, présumés innocents, que Survie Rhône avait déjà mis côte-à-côte sur un tract intitulé "Lyon au cœur de la solidarité internationale (envers les dictateurs)" (cf. Billets n°133, *Ils ont dit*) : le Maire PS de Lyon, **Gérard Collomb**, et le député qui préside le groupe d'amitié parlementaire France-Togo, mais aussi la société LPA, **Christian Philip**, amis respectifs de Blaise Compaoré et de la famille Gnassingbé.

Nous leur connaissions donc le même genre de fréquentations. Nous découvrons que portent sur eux des soupçons de connivences communes, conduisant à une atteinte majeure à la liberté de la presse qui remet en question la démocratie... chez nous cette fois.

Dernière minute : Une nouvelle PDG a été nommée. Elle a interdit la sortie de l'édition du 20 (cf. *Libération*, 20/12). [PC]

(Achévé le 20/12)

ILS ONT DIT...

Darfour

« Le Président du Soudan, Omar El Bashir et d'autres responsables de haut rang devraient faire l'objet d'une enquête pour crimes contre l'humanité au Darfour et être placés sur la liste des Nations unies des personnalités passibles de sanctions [indique le rapport de Human Rights Watch (HRW), préalable des prochaines discussions du Conseil de sécurité des Nations unies sur le Darfour : *Impunité inébranlable...*] Le procureur de la Cour pénale internationale doit faire aujourd'hui une présentation au Conseil sur l'enquête qu'il a menée sur les atrocités au Darfour.

Ce rapport apporte des informations nominatives sur le rôle de plus d'une douzaine de personnes, responsables civils et militaires, dans l'utilisation et la coordination des milices Janjaweed et des forces armées soudanaises pour commettre des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité au Darfour depuis la mi-2003.

[... Il] décrit le procédé, répété dans tout le Darfour, qui a permis aux responsables de la milice de collaborer avec des administrateurs régionaux et des commandants militaires, ces individus se retrouvant d'ordinaire pour coordonner leur stratégie avant de lancer des attaques contre des villages et des villes en campagne. Au début de l'année 2004, il est clairement apparu, y compris aux yeux de certains soldats, que les civils étaient pris pour cibles. Un ancien soldat a déclaré à Human Rights Watch que lorsqu'il avait protesté auprès de son commandant, il lui avait été répondu : "Tu dois attaquer les civils."

Human Rights Watch affirme que le pillage et la destruction des villages étaient non seulement excusés par les responsables du gouvernement mais qu'ils étaient méthodiquement organisés, les soldats et les membres des milices étant autorisés à s'emparer des terres, du cheptel et d'autres biens civils. Des officiels soudanais de haut rang ont joué un rôle direct dans la coordination des offensives – en particulier la campagne aérienne de bombardements – à partir de Khartoum. [...]

"Le gouvernement soudanais feint de se plier aux demandes

internationales en créant des comités qui ne produisent absolument aucun résultat," a déclaré [Peter Takirambudde, directeur de la division Afrique à HRW ...]

Le Conseil de sécurité des Nations unies recevra, en décembre, trois rapports sur le Darfour : le rapport final et les recommandations du Panel d'experts du Comité des sanctions ; le rapport mensuel du Secrétaire général des Nations unies et la présentation du Procureur de la CPI. En mars, le Conseil a soumis le Darfour à la CPI et le Procureur a ouvert une enquête le 6 juin. [...]

"Il y a neuf mois, le Conseil de sécurité des Nations unies a mis sur pied un Comité des sanctions pour pénaliser les personnes responsables d'abus au Darfour mais, à ce jour, il n'a agi à l'encontre de personne," a déclaré Takirambudde. "**Si le Conseil de sécurité veut voir de réels progrès au Darfour, il doit agir maintenant.**" » (communiqué de **Human Rights Watch**, Nations unies : inscrire les hauts responsables soudanais sur la liste des personnalités passibles de sanctions. La CPI devrait enquêter sur les responsables en fonction au Darfour, Nairobi le 12/12).

[Qu'ajouter, si ce n'est répéter que la France, membre du Conseil de Sécurité, **doit agir maintenant.** – SC]

Impunité

(Nous préparons un sujet sur l'immunité diplomatique, nous évoquerons un certain nombre d'affaires. Je voulais dans cette perspective vous demander : pourquoi le Quai d'Orsay n'avait-il rien tenté pour empêcher la nomination de Pierre Falcone à l'Unesco ?)

« M. Falcone a été nommé par l'Angola comme ministre conseiller auprès de l'Unesco. Les privilèges et immunités qui sont liés à cette fonction découlent de l'application de l'accord de siège qui existe entre l'Unesco et la France, ainsi que de la Convention de Vienne sur les privilèges et immunités diplomatiques. C'est l'application de ces textes qui font que M. Falcone, effectivement, s'est vu reconnaître certains privilèges et immunités. » [...]



Outre-mer

« Nous sommes à un tournant identitaire, [...] car nous sommes devenus minoritaires, nous, les Guyanais. En fait, nous payons aujourd'hui les plans de peuplement lancés dans les années 1970 pour noyer les mouvements indépendantistes d'alors et sécuriser le centre spatial. Jacques Chirac, le ministre de l'Agriculture de l'époque, a joué les apprentis sorciers. » (Christiane TAUBIRA, députée (PRG) de Guyane, citée dans le dossier *Outre-mer, La bombe*

A FLEUR DE PRESSE

Françafrique

AFP, *Un procès à Londres démonte le détournement des pétrodollars du Congo* (Pierre PRATABUY), 15/12 : « La justice britannique a récemment mis au jour de complexes montages financiers destinés à dissimuler les revenus pétroliers du Congo-Brazzaville depuis plusieurs années, dans une affaire opposant l'État congolais à l'un de ses créanciers. La société financière Kensington International, basée aux îles Caïman, à laquelle le gouvernement de Denis Sassou Nguesso devait 121 millions de dollars (100,8 M EUR) au 12 août 2005, a obtenu gain de cause dans un jugement de la Haute Cour de Justice rendu à Londres le 28 novembre. Elle demandait à recouvrer une partie de ses créances congolaises auprès d'une tierce partie, la société pétrolière britannique Glencore, redevable de 39 millions de dollars (32,4 M EUR) à la société Sphynx Bermuda, présentée comme une société écran agissant pour le compte de Brazzaville. Le juge Cooke est parvenu à la même conclusion : l'argent de Glencore finirait, en réalité, dans les caisses de l'État congolais. Il a ordonné en conséquence à Glencore de payer Kensington, et non Sphynx.

L'affaire débute en février 2005 avec la vente d'une cargaison du tanker Nordic Hawk par la Cotrade, filiale de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), à la société Africa Oil and Gas Corporation (AOGC). Cette dernière revend le chargement à Sphynx Bermuda, qui le cède ensuite à Glencore. Selon la Haute Cour, les contrats passés entre la Cotrade, AOGC et Sphynx Bermuda étaient factices et visaient à interposer des sociétés écrans entre la SNPC et Glencore. Le but ultime étant de dissocier l'État congolais de revenus que ses créanciers pourraient saisir. Pour parvenir à ces conclusions, le juge Cooke a remonté l'histoire récente de l'industrie pétrolière du pays, en examinant le rôle de Denis Gokana. Cet ancien salarié de la compagnie française Elf contribue à la création, en avril 1998, de la SNPC, dont il dirige la filiale britannique de 1999 à 2001. Il crée ensuite à Londres, en 2002, Sphynx Bermuda, qui fournit ses conseils à la SNPC. En décembre, il revient au Congo régler un différend avec Total et devient à cette occasion le conseiller spécial du président Sassou Nguesso pour le pétrole. En janvier 2003, Denis Gokana crée AOGC qui, jusqu'en avril 2005 et avec Sphynx Bermuda, vend 23 cargaisons de pétrole congolais, dont celle du Nordic Hawk, pour un total de 472 millions de dollars (393,2 M EUR). Or, les relevés bancaires de Sphynx, obtenus par Kensington International, montrent que l'argent tiré des ventes de pétrole, à l'exception d'une seule, ne transitait pas par les Bermudes mais arrivait directement sur le compte bancaire de l'AOGC au Congo, dont les relevés n'ont pu être consultés par la justice britannique. La Haute Cour en a conclu que M. Gokana avait toujours agi pour le compte du Congo et non comme dirigeant de sociétés indépendantes. Il est d'ailleurs devenu en janvier le directeur général de la SNPC. Le juge Cooke, sans en avoir la preuve, n'a pas exclu que le montage financier ait permis un enrichissement personnel de M. Gokana et de dirigeants congolais, comme l'affirmait l'ONG Global Witness dans un rapport récent. Cet aspect fait l'objet d'une autre plainte déposée à New York par Kensington, à l'encontre de la SNPC, de son ancien patron Bruno Jean-Richard

migratoire de L'Express, le 01/12).

[Ce propos est à la fois une dénonciation et un aveu. La dénonciation d'une politique d'instrumentalisation des différences ethniques pour mieux régner, grand classique colonial, s'accompagne de l'aveu qu'on a mordu à l'hameçon : nous, les vrais Guyanais, sommes envahis. Une certaine schizophrénie règne cependant, puisque Mme Taubira dénonçait « la chasse à l'homme, reconnaissable au faciès et à la pauvreté » (Libération, 19/09), au moment des déclarations de François Baroin remettant en question le droit du sol. – PC]

Itoua, actuel ministre congolais de l'Energie, et de la banque française BNP-Paribas. Cette action est intentée dans le cadre du *Racketeer and Corrupt Organizations Act*, adopté par le Congrès américain en 1970 pour lutter contre la mafia. Le 19 mai 2005, selon la Haute Cour, la Caisse congolaise d'amortissement, qui dépend du ministère des Finances, avait exclu de faire un quelconque paiement à ses créanciers avant que diverses négociations sur l'allègement de la dette du pays n'aboutissent. »

[Rien de bien surprenant si l'on se souvient que l'imposante société de courtage suisse Glencore, au départ fondée par Marc Rich, s'est déjà illustrée dans le dépeçage de Metaleurop, dans le naufrage du Prestige, et dans différents trafics d'armes ou de pétrole avec le Congo-Kinshasa, la Côte d'Ivoire, le Cameroun ou l'Angola, aux côtés d'acteurs de premier plan de la Françafrique et de certains milieux russes. Mais ce n'est pas tous les jours que la justice décortique les circuits de l'argent sale ; et il s'agit d'un cinglant démenti aux appréciations du FMI et la Banque Mondiale qui jugeaient récemment que M. Gokana avait su impulser davantage de transparence dans les revenus énergétiques du Congo. On attend donc avec impatience les résultats de l'autre enquête visant BNP-Paribas, qui fut avec Glencore au cœur de l'ingénierie financière de l'Angolagate comme de certaines affaires de pillage de l'ex-URSS. – VS]

Mondialisation

Libération, *Travail forcé en Birmanie : Total paie* (Philippe Grangereau), 30/11 : « Total n'a pas voulu risquer une condamnation pour travail forcé en Birmanie. Le groupe pétrolier a accepté hier d'indemniser sept Birmans qui l'accusaient de les avoir contraints de travailler gratuitement pour elle sous la supervision de l'armée birmane. [...] La compagnie, qui assure que, si du travail forcé a bien eu lieu, c'était à son insu, avait fait appel à Bernard Kouchner en 2003 pour la cautionner. Dans un rapport payé 25 000 euros, Kouchner avait affirmé que la compagnie pétrolière, contrairement à ce que certains esprits "mal informés" ont pu supputer, avait en réalité lutté contre le travail forcé en Birmanie. »

[Total n'aurait donc eu recours au travail forcé qu'à l'insu de son plein gré, comme dirait Virenque. Ou comme l'a dit un responsable de Total en Birmanie à des reporters de Canal + [cf. Billets n° 134] : « Moi je pense que j'ai vu des militaires qui travaillaient, avec leur famille. » Alors, pourquoi vouloir éviter un procès ? – VS]

Directrice de la publication : Odile Biyidi Awala.

Directeur de la rédaction : Pierre Caminade.

Comité de rédaction : Lounis Aggoun (LA), Pierre Caminade (PC), Sharon Courtoux (SC), Sisulu Mandjou Sory (SMS), Victor Sègre (VS), Odile Tobner (OT).

Ont aussi participé : Antoine Lecanut (AL), Benjamin Moutsila (BM).

Coordination : Olivier Thimonier.